



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 07 septembre 2020 à 20 heures 00 minutes
Mairie - Salle de rencontre

Présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, Mme GAUTHERON Eva, M. GOUSSOT Bernard, Mme LABAS Isabelle, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

Procuration(s) :

M. DENISOT Alexandre donne pouvoir à Mme BOEUF Séverine, Mme DEFLESSELLES Gaëlle donne pouvoir à M. GARNERET Alexandre

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme DEFLESSELLES Gaëlle, M. DENISOT Alexandre

Secrétaire de séance :

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

1 - Intervention de Mme Valérie DUREUIL et M. Hubert POULLOT, conseillers départementaux

M. le Maire ouvre la séance et laisse la parole à M. Hubert POULLOT, conseiller départemental du canton de Nuits-Saint-Georges, venu présenter au Conseil Municipal les compétences et actions du Département. Il excuse Valérie DUREUIL, également conseillère départementale du canton, empêchée pour raisons professionnelles.

M. POULLOT explique que les compétences et/ou financements du Département vont de la petite enfance (PMI, crèches) aux collèges, en passant par la vie culturelle et sportive, jusqu'aux personnes âgées (EHPAD, aide à domicile).

M. POULLOT précise que la compétence transports relève désormais du Conseil Régional.

52% du budget du Département est consacré à ses compétences sociales. (Budget total de 614 millions en 2020)

Le Département entretient 5 800 km de routes, ce qui représente 34 millions d'euros.

Le Département soutient les collectivités en subventionnant des programmes d'investissement sur le patrimoine et sur la voirie (30% plafonnés à 100 000 € soit 30 000 €)

S'agissant de notre commune, le Département finance cette année la réfection d'une portion de la RD996 qui aura lieu les 30 septembre et 1^{er} octobre.

Le Département a procédé à la répartition des amendes de police et a attribué la somme de 15 897,83 € à la commune pour ses travaux de voirie 2020.

M. POULLOT rappelle l'existence de services départementaux d'assistance aux collectivités (MICA et ATD).

Il fait un point sur le développement du numérique et l'arrivée de la fibre à domicile en 2021.

Le renouvellement des conseillers départementaux et des conseillers régionaux aura lieu en mars 2021.

2 - Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Les comptes-rendus des séances des 06 et 10 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité.

3 - Achat parcelle AC 16 sise 124 rue de Dijon

M. le Maire expose l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée section AC numéro 16 sise 124 rue de Dijon au cœur du village à proximité des bâtiments communaux et parcelles récemment acquises. Le prix de vente est de 75 000 €. La surface de la parcelle est de 651m². La maison située sur la parcelle est vétuste et nécessite des travaux de mise aux normes.

Aucun projet n'est défini pour cette acquisition mais permettrait à la commune d'acquérir un terrain adjacent aux autres propriétés communales et, dans le cadre de l'élaboration en cours du PLU, de maîtriser son devenir en cas de revente ultérieure du bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 3 contre, 2 abstentions :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle AC 16 au prix de 75 000 €
- DIT que l'acquisition sera financée grâce à un emprunt
- CHARGE le Maire de réaliser les démarches liées à cette acquisition et de signer l'acte notarié.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 3, Abstention : 2)

4 - Convention de servitude avec ENEDIS parcelle A 683

Une convention a été signée entre la commune et ENEDIS pour l'implantation d'un support sur la parcelle communale A683 et du passage en aérien de 80 mètres de ligne HTA (ligne déjà existante) et confirmée par acte authentique approuvé par délibération n°2016-19 du 06 juin 2016.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux empruntant cette propriété ont été envisagés : établissement de 3 supports et passage de conducteurs aériens d'électricité au-dessus de la parcelle sur une longueur totale d'environ 271m. La signature d'une nouvelle convention a été approuvée par délibération n°2019-17 en date du 15 juillet 2019.

À la suite de la modification de l'étude et des futurs travaux sur la rivière, une nouvelle convention annulant et remplaçant la précédente a été rédigée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS ;
- **AUTORISE** le Maire à signer, le cas échéant, l'acte notarié authentifiant cette convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Inscription des coupes de bois

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 – SOLLICITE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

Parcelles dont le report est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
24	1.60	Régénération
25	1.24	Régénération
29	3.76	3 ^{ème} éclaircie

2 – SOLLICITE la suppression du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
23	1.56	Régénération		Relevé du couvert en cours

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour prendre la décision concernant une demande d'urbanisme déposée par M. le Maire conformément à l'article L4422-7 du Code de l'Urbanisme

M. le Maire sort et ne prend pas part au débat ni au vote.

M. RUPIN expose que M. le Maire a déposé une demande de permis de construire pour un abri à voitures ouvert.

Conformément à l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme, si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis, le Conseil Municipal doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour) :

- DÉSIGNE M. Frédéric LAUTERBORN, conseiller municipal pour prendre les décisions relatives aux demandes d'urbanisme présentées par le Maire ou les membres de sa famille pendant la durée du mandat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. GARNERET Alexandre

7 - Climatisation de la Mairie

M. le Maire indique qu'en 2019, des entreprises de climatisation avaient été sollicitées pour établir des devis pour la climatisation de la salle de rencontre et de la Mairie. La salle de rencontre a été climatisée en 2019, celle de la Mairie reportée en 2020.

Les entreprises ont été sollicitées pour actualiser leur devis relatif à la Mairie en y ajoutant le coin repas.

15 000 € ont été prévus au budget pour cette opération. M. le Maire sollicite l'ajout des crédits manquants.

Le devis de l'entreprise ENGIE AXIMA passe de 17 368,34 € à 18 200 € TTC alors que le devis de M2A passe de 13 431,60 € à 17 500,74 €.

Considérant le gros écart d'actualisation de prix de la seconde entreprise, il est décidé de recontacter les entreprises et de reporter cette décision.

8 - Maisons fleuries

Un 1^{er} passage de présélection a été fait. Un second sera réalisé et les photos seront présentées lors du prochain conseil municipal.

9 - informations diverses

- Aire de jeux - City park

La réinstallation de l'aire de jeux se fera en novembre.

Il est évoqué le coût d'un city park et la création d'une commission sur le sujet.

- Commissions intercommunales

M. le Maire expose la liste définitive des commissions. Les conseillers intéressés font acte de candidature.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.